



Déposé le 10 DEC. 2008

Scanné le 11-12-08

INTERPELLATION :

08-INT-169

ON A BESOIN DU SERVICE DES ROUTES...

Alors que l'on inaugure en grande pompe une nouvelle connexion autoroutière avec la France (Annecy) qui attend plus de 23'000 véhicules par jour dès son ouverture, ce qui ne saurait être sans incidences sur la densité du trafic dans l'ouest de notre canton, on doit faire face aux départs successifs de plusieurs cadres supérieurs du service des routes.

En effet, après le départ annoncé de Monsieur le chef de service, c'est Monsieur le chef de la division gestion du réseau routier qui s'en va, puis nous apprenons la mise au concours de deux postes de voyers.

Ces départs sont importants et ne manquent pas de nous interpeller. De grands défis sont à relever et tout un secteur est à restructurer. Sachant qu'une nouvelle organisation du service des routes devait se mettre en place ces dernières années, doit-on considérer qu'il s'agit d'un concours de circonstance ou les circonstances ont-elles contribué à créer cette situation ?

De plus, c'est dans ce contexte et en cette fin d'année que sort une consultation discrète et express sur « l'état de référence du réseau routier cantonal »

Pour ces différentes raisons je me permets de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

- À partir de quel taux de rotation au sein du personnel de l'administration cantonale doit-on considérer que la situation pourrait devenir préoccupante ?
- quelles sont les raisons qui justifient la série de départs précitée ? (retraite, absence de perspectives ou meilleures perspectives ailleurs, conditions de travail, manque d'autonomie)
- y a-t-il d'autres départs importants annoncés ou prévisibles ?
- la planification de l'entretien du réseau routier cantonal pourrait-elle être retardée par ces départs ?
- comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de s'adapter à la nouvelle donne ?
- y a-t-il des projets de modification dans l'organigramme ainsi que dans la définition du profil des personnes recherchées pour remplacer les partants ?
- pourrait-on être renseigné sur les tenants et les aboutissants de la consultation « Etat de référence du réseau routier cantonal » ?
- est-il justifié de faire cette consultation si discrètement et si rapidement, pendant les Fêtes de fin d'année ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Rolle, le 10 décembre 2008


C-E Dufour

(ne souhaite pas développer)

169